

## **Dièse Finance annonce la sortie du module Générafi DAS2**

Générafi DAS2 automatise et dématérialise la production des déclarations d'honoraires, conformément aux normes de la Direction Générale des Finances Publiques.

**Lyon, le 24 octobre 2008** – Dièse Finance, éditeur intégrateur de solutions progiciels de gestion fiscale, annonce ce jour la disponibilité du module Générafi DAS2, dédié à la production de la déclaration des honoraires, aussi bien sur support électronique que sur support papier.

### **Déclarations DAS2 : Rappel**

Chaque année, la déclaration des honoraires doit obligatoirement être souscrite par toute personne physique ou morale qui, dans le cadre de son activité, verse à des bénéficiaires des commissions, courtages, ristournes ou autres, vacations, honoraires occasionnels ou non, gratifications et autres rémunérations. Cette déclaration vise également les droits d'auteur et d'inventeur. La déclaration doit être adressée au centre départemental d'assiette du siège social ou du principal établissement. L'envoi doit s'effectuer avant le 30 avril si l'exercice coïncide avec l'année civile ou sinon, moins de 90 jours après la clôture de l'exercice.

La déclaration doit être réalisée sur un formulaire Cerfa (papier) ou, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, sur support électronique pour toute déclaration comprenant plus de 200 bénéficiaires.

En effet, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a considérablement abaissé le seuil du nombre de bénéficiaires à partir duquel la dématérialisation de la déclaration DAS2 devient obligatoire. Le fichier généré doit être gravé sur un CD ou DVD auquel sont joint trois documents (bordereau d'envoi, certificat d'authentification, liste des identifiants). Le tout est ensuite envoyé par courrier recommandé au Centre des Services Informatiques de Nevers.

## **Production et dématérialisation de la DAS2 : la solution Dièse Finance**

Le logiciel Générafi DAS2 de Dièse Finance permet aux entreprises d'automatiser la production de leurs déclarations d'honoraires tant sur support papier que selon la procédure TD.

D'utilisation intuitive et facile à mettre en œuvre, Générafi DAS2 améliore significativement la productivité d'un processus fastidieux et consommateur de temps.

Générafi DAS2 permet la reprise des informations nécessaires à la réalisation de la DAS2 pour toute personne morale ou physique concernée. Il s'adresse ainsi à un public très large.

Le logiciel assure la génération du formulaire DAS2 sous format électronique (Fichier TD-Bilatéral) en adéquation avec le cahier des charges de la DGFIP. Il permet de gérer les informations requises pour chaque exercice comptable, en fonction des bénéficiaires et/ou des honoraires pour chacune des entités déclarantes. Des contrôles de cohérence sont réalisés à chaque étape de la déclaration. En fin de processus, Générafi DAS2 génère automatiquement le fichier au format attendu par l'administration fiscale, prêt à être gravé et édite les 3 documents demandés. Générafi DAS2 produit aussi les déclarations sur support papier (Cerfa), agréées par la DGFIP.

Enfin, les déclarations DAS2 sont historisées dans un référentiel unique. Il est possible à tout moment de consulter des états récapitulatifs de la DAS2 par société, établissement et/ou bénéficiaire.

Le logiciel Générafi DAS2 est disponible immédiatement auprès de Dièse Finance ou de ses revendeurs agréés.

### **À propos de DIESE FINANCE**

---

**Dièse Finance est un éditeur intégrateur de solutions progicielles de gestion fiscale.**

Forte d'une expertise de plus de 15 ans, Dièse Finance aide les entreprises, groupes, experts comptables et OGA à automatiser, dématérialiser et améliorer la gestion de leurs flux fiscaux. Les plates-formes progicielles Générafi (C/S) et webtaxes, solutions de gestion fiscale intégrée aux normes EDI-GDI, automatisent et simplifient les processus déclaratifs fiscaux.

Full web et disponible en tant que service (SaaS), la plate-forme Webtaxes offre toutes les fonctionnalités nécessaires pour déclarer, télédéclarer et/ou télépayer en ligne les impôts et taxes de l'entreprise : liasses fiscales, TVA, taxes locales, TVS, intégration fiscale. En utilisant Webtaxes, les entreprises disposent d'une plateforme fiscale accessible 24/7 via un simple

navigateur et constamment à jour des lois de finance. Ceci simplifie et fiabilise les processus de déclarations et procure la visibilité, la transparence et la traçabilité nécessaires aux services financiers et fiscaux.

Plus de 1200 entreprises font confiance à Dièse Finance pour l'automatisation et la dématérialisation de leurs processus fiscaux.

Pour plus d'informations : [www.diese-finance.com](http://www.diese-finance.com)

## **Contacts**

---

Dièse Finance

Cécile Phan, Responsable communication

Tel. +33 (0)4 26 68 15 00, email : [cecile.phan@diese-finance.com](mailto:cecile.phan@diese-finance.com)

WebTaxes est une marque déposée de Dièse Finance. Tous les autres noms de sociétés ou produits appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

